

me
o.B. 66. 108. ✓
noté

Notice à l'intention du Chef du Département.

La Conférence européenne de la Culture a eu lieu à Lausanne du 8 au 12 décembre 1949. Avant de pouvoir étudier dans le détail les rapports qui lui furent présentés et les débats, parfois assez passionnés, auxquels prirent part les délégués, il convient de prendre connaissance des résolutions adoptées par la Conférence et qui sont l'essentiel de son oeuvre.

Les trois documents ci-joints contiennent les résolutions des trois commissions: échanges, enseignement et institutions. L'assemblée plénière adopta la plupart d'entre elles sans y apporter de changements. Mentionnons cependant:

1) Echanges.

Après avoir adopté sans discussion l'introduction générale et les premières recommandations, la Conférence fut soudain arrêtée par le deuxième alinéa de la recommandation D: "La préférence devrait dans ce cas être donnée au français et à l'anglais". Il s'agissait de l'enseignement d'une langue de large diffusion et un délégué italien s'éleva contre cette discrimination, l'italien et l'allemand étant aussi des langues de culture européenne. Le Président de Madariaga assura qu'il ne fallait pas attacher d'importance à ces questions, l'espagnol était aussi une langue de culture européenne très largement diffusée et s'il avait dû donner un avis, il aurait été en faveur de la seule langue française. La discussion devint très générale, M. von Schenk (Suisse) parla des quatre langues de la Suisse et Melle Hersch (Suisse) estima que la phrase discutée n'avait pas un sens restrictif.

M. Carlo Schmid (All.) estima qu'il s'agissait là d'une question pratique et que, si le texte proposé s'avérait insuffisant à l'usage, on pourrait toujours le changer. Après un appel pathétique d'un délégué belge, M. Drepier, qui déclara

Sta

qu'on était entrain de reculer en un jour plus qu'on avait avancé depuis deux ans, la résolution fut adoptée dans le texte proposé, auquel on ajouta toutefois: "Pour des raisons tout à fait pratiques ...", ce qui précisait le but dans lequel on recommandait de favoriser l'enseignement du français et de l'anglais. Avec un soupir de soulagement, la Conférence se dépêcha d'adopter sans changement les résolutions suivantes, le dernier paragraphe du document émis par la Commission des échanges étant toutefois supprimé, à la demande de Melle Hersch qui critiquait à juste titre les expressions "... la possibilité de paix dépend de l'existence de sentiments amicaux ... l'Europe retrouve le chemin de la gloire". M. Kenneth Lindsay, écossais autoritaire et habile qui fut président de la Commission des échanges, admit qu'il s'agissait là d'un morceau de rhétorique et la Conférence supprima avec un sourire ces phrases ronflantes et dépourvues de signification.

Toutes les résolutions de la Commission des échanges expriment le désir de favoriser les voyages de professeurs et d'étudiants, les échanges de livres et de nouvelles, recommandent l'emploi de la radiodiffusion et de la télédiffusion pour faire connaître d'un pays à l'autre ce qui se fait dans le domaine de la culture. Ces échanges doivent être facilités d'une part en supprimant ou réduisant considérablement les entraves que les lois sur le travail, les tarifs douaniers, les permis d'importation et le transfert de devises constituent aujourd'hui; d'autre part, en uniformisant le plus possible les programmes d'études et en accordant plus facilement l'équivalence des examens passés avec succès dans un autre pays. La recommandation B prévoit qu'une conférence des universités et autres institutions d'enseignement supérieur devrait être réunie prochainement sous les auspices du Conseil de l'Europe pour traiter ces questions, donner un avis autorisé et surtout émettre des desiderata.

2) Institutions.

Cette Commission fut probablement la plus importante des trois, car elle prévoit la création de bureaux scolaires ou centres qui, s'ils bénéficient vraiment de l'appui des gouvernements, pourront devenir les plus sûres garants du nouvel esprit européen.

La première résolution vise à transformer le "Bureau d'études pour un Centre européen de la Culture" qui se trouve à Genève en "Centre européen de la Culture", c'est-à-dire passer du provisoire au définitif. La plupart des activités auxquelles la Commission des échanges recommande de se livrer pourront être grandement facilitées par le nouveau Centre. Evidemment, ceci n'est qu'une résolution, une décision définitive appartient au Conseil de l'Europe et à la Commission des affaires culturelles et scientifiques de son Assemblée consultative.

La deuxième résolution concerne l'ouverture d'un Collège d'Europe en novembre 1950 à Bruges. Le Collège d'Europe de Bruges, essai tenté avec l'aide du Gouvernement belge et en se basant sur les anciennes traditions de Bruges de la fin du Moyen âge, a été un succès; on veut le transformer en une institution définitive dont le but sera en quelque sorte d'enseigner l'esprit européen à des générations d'étudiants et surtout de les préparer à devenir des professeurs qui se fassent, dans les écoles et les universités, les champions de l'Europe unie.

Le dernier alinéa de cette résolution ne concerne plus Bruges. Un délégué italien, pensant surtout à Pérouse, voulait ménager une place spéciale aux universités qui existent déjà en Europe et sont réservées presque exclusivement aux étudiants étrangers. Une discussion assez vive s'ensuivit qui aboutit finalement à une solution de transaction: on ajouta au dernier alinéa "... et étudier la possibilité de créer d'autres collèges d'Europe".

La troisième résolution concerne la création d'instituts européens de coordination de la recherche scientifique. Elle recommande tout d'abord que l'on facilite le travail des organismes nationaux existants et que les directeurs de ces institutions se réunissent périodiquement en vue d'établir entre eux une collaboration constante, (formule que l'on préféra à "dans un esprit de saine collaboration").

Elle recommande ensuite la création d'instituts européens spécialisés en liaison étroite avec les organismes nationaux correspondants et avec ceux de l'UNESCO. Comme application caractéristique de ces principes, la Commission proposa de mettre d'urgence à l'étude la création d'un institut de science nucléaire orientée vers les applications à la vie courante. Il s'agit là en somme de l'institut atomique européen, suggéré par le Prince de Broglie et proposé en son nom par M. Raoul Dautry, commissaire français à l'énergie atomique. L'idée principale est que l'Europe, en unissant ses forces et en permettant à ses savants de collaborer, peut entreprendre, à l'institut, des recherches atomiques qui permettraient au continent de faire progresser la science dans un esprit pacifique et porteraient remède au déséquilibre qui lui est nuisible et à la situation d'infériorité dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des Etats-Unis et de l'URSS.

M. Toscano, un savant italien, proposa la suppression de ce paragraphe, un autre celle du mot "nucléaire", encore un autre celle du mot "urgence". Tout en se montrant respectueux des scrupules et de l'angoisse que pouvait éprouver M. Toscano, M. Raoul Dautry estima que le problème était posé et qu'il était dès lors impossible de l'ignorer. C'est à quoi reviendrait aussi la suppression du terme "nucléaire". Le mot "urgent" avait pour but d'indiquer qu'il ne s'agissait pas là d'une résolution platonique, mais qu'on pourrait au besoin le supprimer.

Un Allemand, assez âgé, soutint la proposition Toscano, tandis que M. Carlo Schmid et un délégué belge se prononcèrent pour le maintien de l'alinéa, qui finalement fut adopté à une grande majorité sans aucun changement.

Suit une résolution en faveur de l'unification du droit européen et aux trois signataires de laquelle s'ajoutèrent en dernière heure M. van Overbeek (Belgique) et le Ministre Bossi (Roumanie).

Une cinquième résolution concerne l'aide aux intellectuels et étudiants exilés, aux émigrés des pays à régime totalitaire (et non populaire comme il fut imprimé). Un Polonais, le Professeur Glaser, réfugié en Belgique, voulait aller beaucoup plus loin et demander qu'on ne facilite pas seulement les études de ces personnes, mais encore qu'on leur délivre des diplômes identiques à ceux donnés aux nationaux et qu'on leur accorde le droit d'exercer une profession dans les pays où ils se sont réfugiés. Ce sont les Belges mêmes qui combattirent la motion de M. Glaser, estimant qu'il était impossible de la discuter sans avoir de texte, sans que cette motion ait été examinée par une Commission et que d'ailleurs l'objet dépassait les buts de la présente Conférence. Finalement on vota le renvoi à la section culturelle du Mouvement européen.

Une dernière résolution contient différents vœux qui se réfèrent soit au Centre européen de la Culture, soit au Collège d'Europe à Bruges ou à d'autres instituts déjà liés au Mouvement européen.

3) Enseignement.

Beaucoup de temps ayant été perdu à discuter les résolutions des deux autres commissions, le rapport de la Commission de l'enseignement fut adopté presque sans changement. Aussi bien ce document ne suscita que des remarques de forme qui en améliorèrent le style. Il contient une série de suggestions pratiques, intéres-

santes et utiles, qui sont pour la plupart l'oeuvre du rapporteur, M. Baillet, Professeur à la Sorbonne. Les plus importants sont probablement: page 2, No 6, la création dans les universités existantes de chaires européennes pour des enseignements européens habilitant à des fonctions européennes, et No 7, la constitution d'un corps enseignant européen ... capable de se déplacer ... d'université en université ... , ainsi qu'à la troisième page, No 6, que l'enseignement de l'histoire comme d'ailleurs celui des autres disciplines soit inspiré d'un esprit européen pluraliste et qu'à cet effet, tout manuel scolaire soit soumis à l'examen du Conseil universitaire européen, qui pourra proposer les modifications qu'il jugera nécessaire.

C'était une conférence étrange qui parfois semblait vouloir se perdre dans des questions de détail ou faire preuve d'un esprit nationaliste, qualifié de provincialisme par le Président de Madariaga, et parfois faisait preuve d'un esprit très élevé, de désintéressement et aussi de bon sens. Son aspect le plus remarquable fut peut-être l'aisance avec laquelle des savants et des professeurs des pays de l'Europe occidentale se rencontrèrent sur un pied d'égalité, sans attacher aucune importance à leur nationalité ou aux camps dans lesquels ils avaient combattu pendant la guerre. Il y a déjà là une Europe unie dont la valeur est certaine, et qui est formée surtout de personnalités. La grande foule manque encore, mais cette démonstration devait être apportée. S'il subsiste certains mouvements de fierté, certaines susceptibilités nationales qui apparaissent à propos de détails, personne ne semble avoir eu de difficultés à parler de l'Europe comme d'un bien commun, mieux comme d'une patrie commune.

Il est assez frappant de voir que des hommes de science qui autrefois passaient en général pour des sceptiques, ont très carrément déclaré que l'esprit européen, la culture européenne, c'était la liberté, le respect de la personne humaine, notions auxquelles M. Denis de Rougemont a ajouté celle de la conscience, par opposition à la recherche du bonheur, but de la civilisation nord-américaine.

Politiquement, la tendance a été extrêmement nette, bien qu'aucun débat n'ait été institué à ce propos et que ce soit plutôt sur des questions de détail que presque tous les délégués se soient prononcés contre Moscou, contre le communisme, contre tout totalitarisme. Il ne pouvait évidemment en être autrement de la part de représentants de l'Europe occidentale et il faut probablement savoir gré à ces intellectuels d'avoir compris que l'on ne peut pas transiger quand il s'agit de la liberté ou du respect de la personne humaine. La porte reste néanmoins ouverte aux pays de l'Est et l'espoir a été exprimé qu'ils feraient partie de l'Europe unie, le jour où ils auraient recouvré leur indépendance. A la dernière séance plénière, une déléguée danoise voulut protester contre ce qu'elle considérait comme une ingérence inadmissible du politique dans les questions culturelles. Elle fut rapidement rappelée à l'ordre par le Président qui lui retira la parole.

Les personnalités les plus en vue furent certainement M. de Madariaga, habile, plein d'autorité, et très humain, tout en étant d'un esprit éblouissant; M. Carlo Schmid, Vice-Président du Parlement de Bonn, qui est un personnage remarquable: très cultivé, faisant montre de beaucoup de bon sens et d'esprit de finesse, parlant le français admirablement et sans aucun accent (sa mère est Française); le Docteur H. Brugmans, hollandais d'une quarantaine d'années, qui doit à son élévation de pensée et à son autorité d'avoir été en fait l'inspirateur de la Conférence.

Des délégations, il y a peu à dire si ce n'est que la belge fut extrêmement active et qu'elle fit toujours montre d'un sens pratique remarquable rappelant celui de la délégation belge à la Conférence diplomatique de Genève. Il est étonnant de voir aujourd'hui les Belges jouer dans des conférences un rôle plus important que les Français - fort bien représentés à Lausanne - et cela explique très bien la position de ces deux pays dans l'Europe d'aujourd'hui. Les Britanniques furent pratiques et prudents, parfois un peu utopistes, comme ce M. Curtis qui proposa la création d'une Académie européenne. Les Allemands avec M. Carlo Schmid et Madame Teusch, Ministre de l'Éducation, apportèrent une contribution utile, mais ils étaient là surtout pour des raisons politiques, ce qui est bien compréhensible. Les Suisses, avec Melle Hersch, le Professeur Burki de Genève et M. von Schenk jouèrent un rôle très effacé. Melle Hersch se montra parfois extrêmement combative, intervenant en général avec à propos mais s'acharnant plus qu'il n'était nécessaire. Le Professeur Burki et M. von Schenk ont eu de bonnes intentions. MM. de Traz, Charly Clerc et le Professeur Keller ne prirent pas la parole et c'est peut-être dommage. M. Ernest Ansermet fit une communication qui suscita beaucoup d'enthousiasme de la part des étrangers. Elle resta généralement incomprise des Suisses, mystère qui n'a que peu d'importance, car cette communication relève plutôt de la poésie et ne propose pas de solution pratique: la musique typiquement européenne née à la fin du Moyen âge se développa simultanément sur tout le continent et sous l'impulsion d'une inspiration, d'une intuition, dont semble-t-il avoir bénéficié tous les compositeurs; c'est une même inspiration qui peut aujourd'hui redonner un sens à la culture européenne, il n'y a plus qu'à l'espérer.

Heureusement qu'à Lausanne, d'éminents représentants de la culture européenne venus d'une douzaine de pays, ont

jugé qu'en attendant il fallait travailler, ce qu'ils ont fait et ce qu'il se sont engagés à continuer à faire, recommandant au Conseil de l'Europe des initiatives aussi pratiques et aussi rapidement réalisables que possible. Grâce à ce travail, la première Conférence européenne de la Culture, malgré tous les discours d'apparat, dont elle fut encombrée et le peu de temps qu'elle avait à sa disposition, a réalisé une oeuvre utile et qu'il faut souhaiter durable.

Berne, le 14 décembre 1949.